



## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### COMMUNIQUÉ HORAIRE DE FACTION (7/14)

Anjou, le 09 septembre 2014. La Fraternité des Travailleurs et Travailleuses du Préhospitalier du Québec, section local 592 (FTQ) salut l'intervention de la CSST à Rivière-du-Loup dans le dossier des horaires de faction (7/14). Cela démontre encore une fois que ces horaires sont désuets depuis plusieurs années.

Dans la dernière année, deux interventions avaient été demandées à la CSST par la FTPQ-592 pour des débordements, dont un de plus de 27 heures. L'inspecteur avait refusé d'imposer des recommandations, mais plutôt interprété les situations comme des négociations d'horaires de travail et demandé aux parties d'essayer de s'entendre.

Pour le Ministère de la Santé et des Services sociaux, il n'est pas question de s'entendre dans ce dossier, les horaires de faction vont demeurer, même si elles peuvent être dangereuses pour les Paramédics ainsi que les patients transportés. C'est grâce au professionnalisme des Paramédics et à leurs sens du devoir si des événements tragiques ne se sont pas passés. Avec l'augmentation de leurs tâches et des actes qu'ils posent, leurs concentrations peut-être affectées. Doit-on attendre qu'une erreur grave survienne ?

À la suite des demandes d'interventions ainsi qu'au refus du MSSS et des agences de la santé de modifier les horaires de faction et à leur refus lors des dernières négociations d'ouvrir un dialogue sur les horaires de faction, la FTPQ-592 (FTQ) avait décidé de forcer la main du ministère en demandant la nomination d'un arbitre afin de les faire déclarer illégal.

La FTPQ-592 (FTQ) est un syndicat majeur dans le domaine du Préhospitalier. Nous sommes le seul syndicat indépendant exclusif de Paramédics reconnu au Québec par la charte des Syndicats du Québec (Référence, LAUT'JOURNAL, avril 2012)

Source : Benoit Cowell (Président)  
Tél. : 514 419-1616